

AVIS TECHNIQUE SUITE A UNE LAVE TORRENTIELLE SUR LE TORRENT DES ARCHES (PONT DES REYMONDINS, CHICHILIANNE)



LOCALISATION Chichilianne

BASSIN VERSANT Ebron

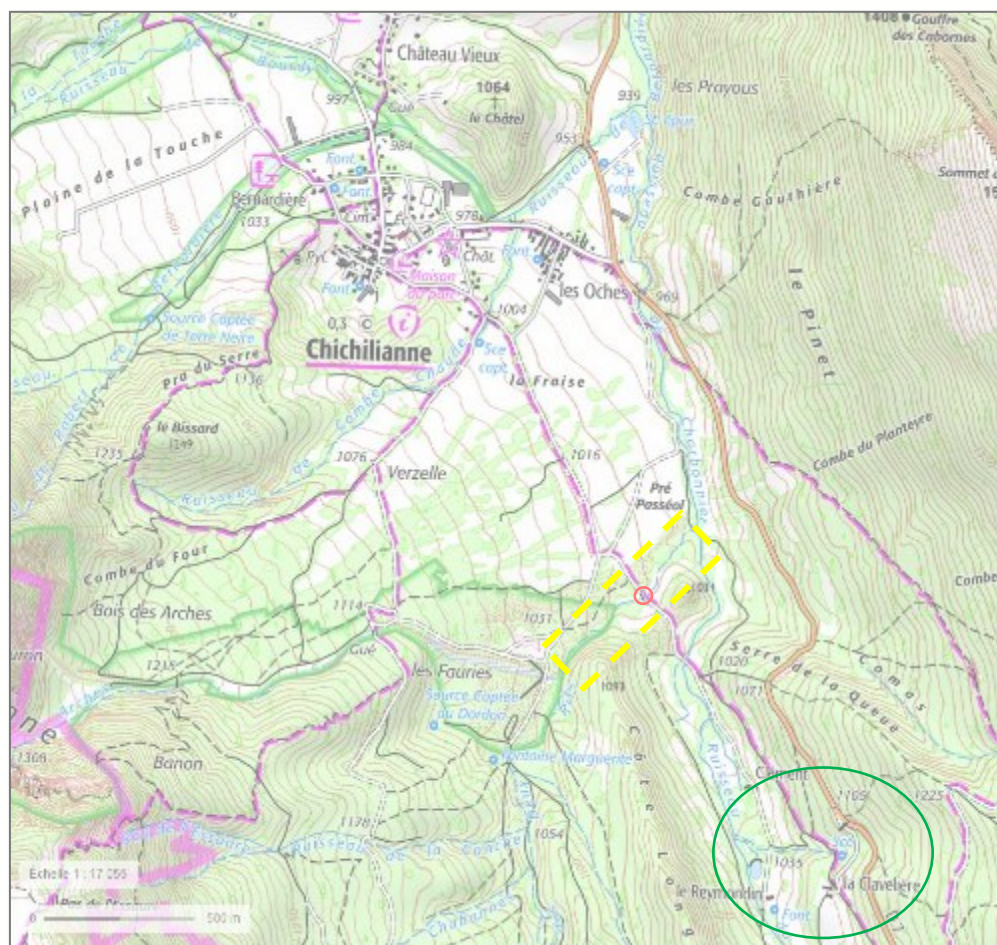
COURS D'EAU Torrent des Arches, ruisseau du Charbonnier

DATE 24/08/2026

AFFAIRE SUIVIE PAR Brice Noirot

1. CONTEXTE

Le 21/08/2026 au matin, Daniel Martin, maire de Chichilianne, a sollicité l'appui technique du SYMBHI concernant la survenue d'une crue du torrent des Arches / ruisseau du Charbonniers. Une grande quantité de matériaux s'est déposée sur le pont des Reymondins, rendant l'ouvrage totalement infranchissable et l'accès au hameau des Reymondins impossible par cette route. Une piste permet néanmoins de desservir le hameau (en l'absence de neige).



Carte de situation (source IGN) : le pont des Reymondins est entouré en rouge, le linéaire de dépôt de matériaux transportés par la lave torrentielle est entouré en jaune, les hameaux sont entourés en vert

2. EVENEMENT

Dans la nuit du 20 au 21/08, un orage localisé sur le bassin versant du torrent des Arches, dont le cumul des précipitations sur 12 heures s'élevait à 50mm (source : Météofrance pour la commune de Chichilianne, mais possibilité de cumuls ou d'intensité supérieurs localement), a provoqué une crue soudaine du cours d'eau. La forte disponibilité en matériaux, combinée à la pente importante du cours d'eau ont engendré la formation d'une lave torrentielle.

3. DIAGNOSTIC

La lave torrentielle a traversé la plage de dépôt située en domanial, sous gestion du RTM, et a déposé des matériaux en aval au droit du pont des Reymondins qui est sous gestion communale. L'arche du pont a été totalement obstruée par les matériaux. Les matériaux se sont ensuite déposés en amont de l'ouvrage et ont fini par passer par-dessus, le rendant ainsi totalement impraticable. La commune prévoit de dégager le pont en urgence pour rétablir l'accès au hameau des Reymondins.

En aval de la confluence avec le ruisseau du Charbonnier, le cours d'eau a débordé en rive droite sur des parcelles agricoles (cf. carte et photos ci-après).



Figure 1 : Localisation des ouvrages et des désordres



Figure 2 :

A gauche : Vue sur le pont des Reymondins, enfoui sous les matériaux (RTM, 21/08/2026)
A droite : Vue sur le débordement en rive droite du ruisseau des Charbonniers (RTM, 21/08/2026)



Figure 3 :

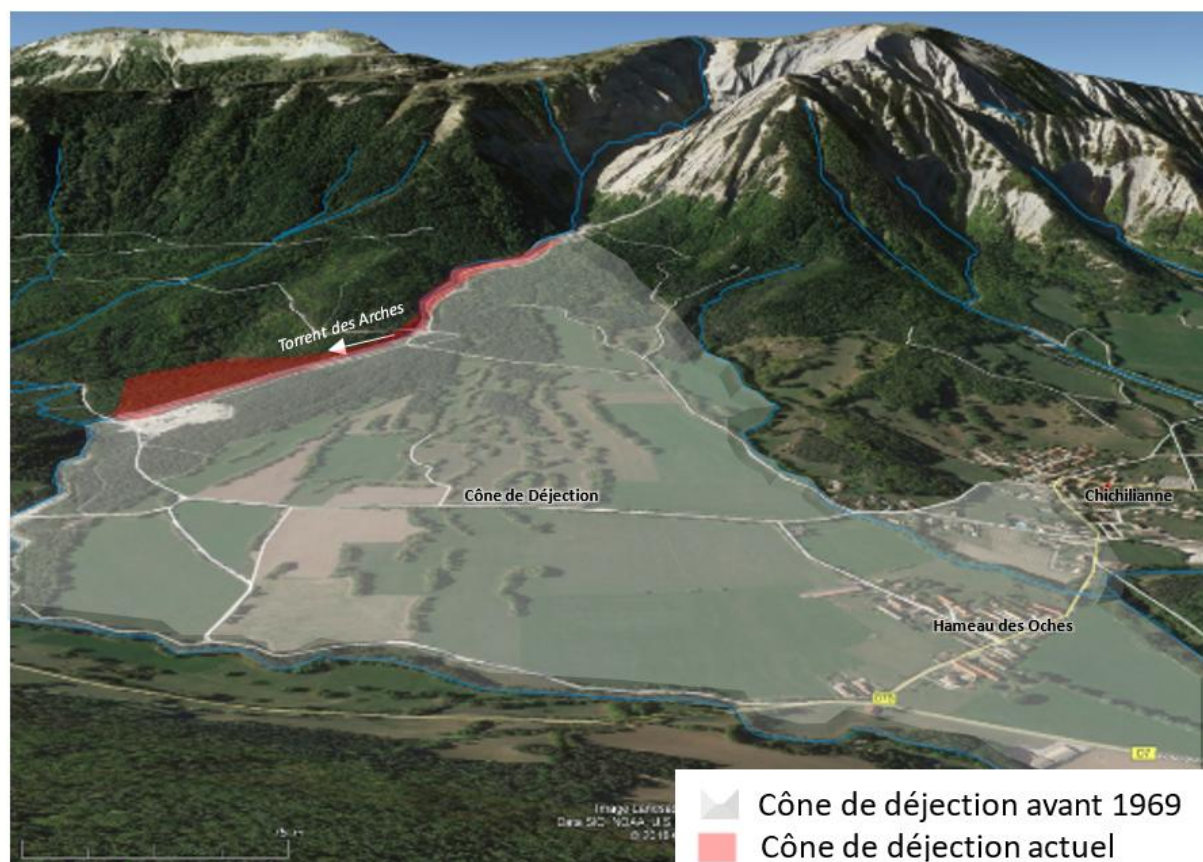
A gauche : Vue en amont du pont des Reymondins (RTM, 21/08/2026)

A droite : Vue en direction du pont (RTM, 21/08/2026)

Torrent des Arches

Le torrent des Arches (affluent amont du ruisseau de Charbonnier) situé au niveau de la Forêt Domaniale de Chichilianne, se caractérise par un vaste cône de déjection et un apport de matériaux important (7 000 m³ pour une Q₁₀ et 40 000 m³ pour une Q₁₀₀, données RTM).

Plusieurs événements torrentiels survenus en 1910, 1922, 1969, 1972, 1972 et 1973 ont provoqués d'importants dégâts sur le hameau des Oches et sur la commune de Chichilianne (cf. Etude de Bassin de Risque du Torrents des Arches, RTM, 2014).



Cône de déjection du torrent des Arches avant la réalisation des travaux de rectifications

Depuis 1969, des travaux de protections passifs ont été mis en place en domanial par les services du RTM (barrages, digues, seuils et une plage de dépôt) pour stabiliser le profil en long du torrent et assurer une protection vis-à-vis des enjeux majeurs identifiés en rive gauche notamment (parcelles agricoles, hameau des Oches et Chichilianne).

La mise en place de ces travaux a modifié le fonctionnement hydromorphologique du torrent des Arches (chenalisation, incision) entraînant des effets morpho-dynamiques sur la partie aval et notamment sur le ruisseau du Charbonnier.

La plage de dépôt en forêt domaniale de Chichilianne :

L'ouvrage a été construit en 1993 avec pour principal objectif de stocker les laves torrentielles. Entre 1993 et 2013, 5 curages de 15 000 m³ de matériaux ont été extraits sur la plage de dépôt. Cependant ce mode de gestion a eu pour conséquence la réduction de la mobilité latérale du torrent des Arches au niveau de la plage de dépôt. Par conséquent lors des phénomènes majeurs (ex : crue de 2010), la plage n'assurait plus son rôle de dissipation d'énergie du torrent.

Après une étude réalisée sur ce bassin versant en 2013 et affinée en 2015, le RTM a choisi de modifier ses pratiques de gestion de la plage de dépôt. Afin de tenir compte du problème de déficit sédimentaire mis en évidence sur le cours d'eau du Charbonnier par l'incision du lit mineur de celui-ci, une modification des fréquences de curage a été établie. La plage est donc curée exclusivement lors des événements exceptionnels et assure en parallèle un rôle de régulation des matériaux lors des épisodes de faibles crues.

En parallèle, le RTM a réalisé en 2019 d'importants travaux comprenant :

- le maintien et le renforcement des digues en rive gauche
- le prolongement de la digue de fermeture en rive droite

Ces aménagements ont permis d'augmenter de 20 000 m² la capacité de la plage de régulation et d'assurer une meilleure protection contre les phénomènes majeurs.

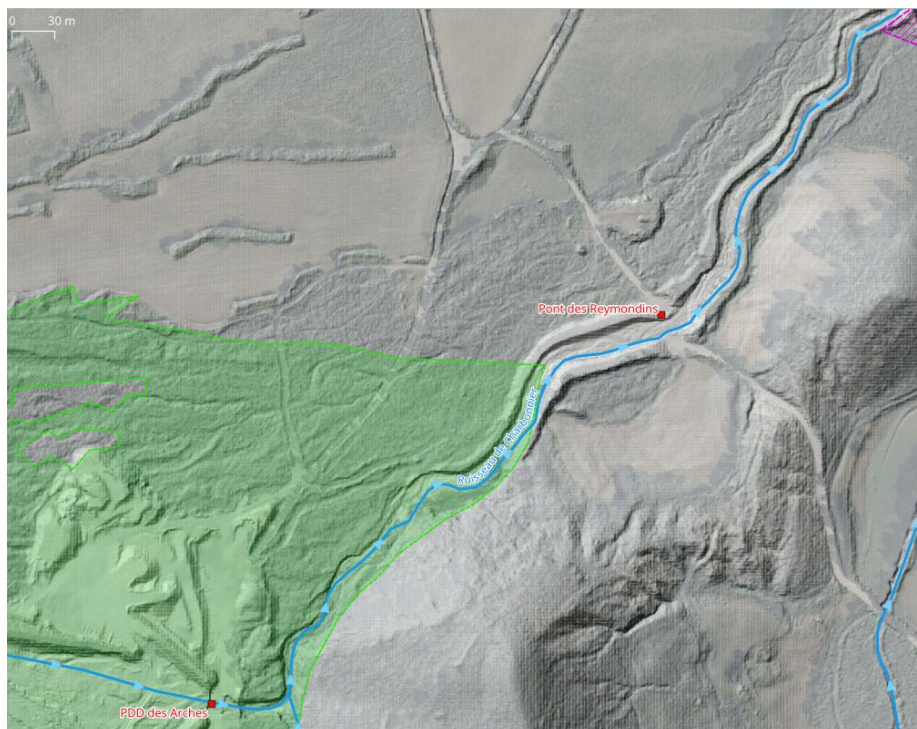


Travaux réalisés par le RTM sur la plage de régulation de Chichilianne en 2018

Le ruisseau de Charbonnier

Le tronçon du ruisseau du Charbonnier situé en aval de la plage de dépôt se caractérise par :

- un lit incisé, dû à une érosion progressive (du fait du stockage des matériaux en amont de la plage de dépôt),
- la présence de deux merlons de 600ml, implantés sur chacune des berges du ruisseau, résultants des curages historiques,



Mise en évidence des merlons de curage sur le ruisseau du Charbonnier en aval de la plage de régulation du RTM
(image IGN, LIDAR, 2021)

Le pont communal pour accéder aux habitations des Reymondins situées sur ce tronçon, représente un obstacle lors des fortes crues. Celui-ci s'obstrue rapidement et provoque une accumulation de matériaux en amont. Le lit peut facilement passer au-dessus ou contourner l'ouvrage en rive gauche.

4. ENJEUX ET COMPETENCES

Enjeux présents sur le secteur

Le principal enjeu du site est la route d'accès aux habitations du hameau des Reymondins. Cette route franchie le torrent par un pont en béton (objet du présent désordre). En aval du pont, des parcelles agricoles sont présentes de part et d'autre du cours d'eau.

Risque / urgence de la situation

Fréquence :

La période de retour des crues torrentielles sur ce secteur est jugée forte comme en témoignent les nombreuses crues recensées depuis 2005.

Dates	Cause	Volume de matériaux
2005	Pluie intense	13 000 m ³
13 et 15 juillet 2006	Orage de grêle et de pluie intense en tête de bassin	15 000 m ³
2008	Pluie intense	7 500 m ³
22 juillet 2010	Orage accompagné ponctuellement de grêle (42 mm de lame d'eau en ¼ d'heure)	> 30 000 m ³
18 juin 2014	Episodes orageux	> 15 000 m ³
21 septembre 2017	Episodes orageux	> 15 000 m ³
9 janvier 2018	Episodes orageux	> 15 000 m ³
2 juillet 2019	Episodes orageux	< 6 000 m ³
1 ^{er} août 2021	Episodes orageux	< 6 000 m ³
29 décembre 2021	Episodes orageux	< 6 000 m ³
5 juin 2023	Episodes orageux	1 000 m ³
21 août 2026	Episodes orageux	Attente des estimations du RTM

Figure 4 : Recensement des crues notables (données RTM, commune de Chichilianne) sur le ruisseau du Charbonnier couplé à des travaux d'urgences réalisés sur le pont des Reymondins

Intensité :

L'intensité de l'évènement du 21 août 2026 est jugée relativement forte compte tenu de la quantité de matériaux charriés (attente des estimations du RTM).

Enjeux :

Le pont communal est identifié comme principal accès carrossable pour desservir le hameau des Reymondins. La piste de secours n'est quant à elle pas carrossable en hiver en présence de neige.

La fréquence, l'intensité et les enjeux identifiés soulignent un risque jugé important. La réalisation de travaux d'urgence est recommandée.

5. SUITES A DONNER

Compétence GEMAPI

Le seul enjeu menacé étant la piste, la prise en charge de travaux de réfection n'entre pas dans le champ de la compétence GEMAPI. L'intervention sera prise en charge par la commune en tant que propriétaire riverain et gestionnaire de la route.

Intervention envisagée

Les travaux suivants sont à mettre en œuvre :

- Dégagement du chenal d'écoulement par terrassement du bourrelet de crue et dépôt des sédiments en berge et/ou sur un site à identifier par la commune sur 80 mètres en amont du pont
- Dégagement de l'arche du pont pour permettre le passage du débit liquide en cas de pluie et éviter la submersion du pont (risque pour les véhicules)

Ces travaux nécessiteront l'utilisation d'une pelle hydraulique pendant 3 à 4 jours. L'accès est possible par l'amont immédiat du pont.

Dossier réglementaire

- **Action à court terme :**

L'intervention envisagée présente un caractère d'urgence afin de prévenir une aggravation de la situation en cas d'orage (épisode fréquent en fin d'été) et sécuriser l'accès au hameau des Reymondins.

Une demande de travaux d'urgence peut être déposée par la commune auprès des services de l'état en l'application des articles suivants :

- Article R214-44 du code de l'environnement : « Les travaux destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence peuvent être entrepris sans que soient présentées les demandes d'autorisation ou les déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le Préfet en soit immédiatement informé. Le SPE détermine, en tant que de besoin, les moyens de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident dont doit disposer le maître d'ouvrage ainsi que les mesures conservatoires nécessaires à la préservation des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1. Un compte rendu lui est adressé à l'issue des travaux. »

Ces travaux sont envisagés au plus tôt après accord des services de l'état.

- **Action à moyen/long terme :**

Plusieurs solutions, sous maîtrise d'ouvrage communale sont envisageables :

- La création d'un accès alternatif
- La réhausse du pont actuel
- Le remplacement du pont par un radier béton + mise en place d'un plan de gestion des matériaux

Considérant :

- le coût de construction et d'entretien d'un nouveau pont avec un tirant d'air plus important,
- la forte dynamique sédimentaire du torrent des Arches,
- la probabilité que les fortes pluies, et donc les crues torrentielles, soient plus fréquentes et plus intenses du fait du changement climatique,

il est fortement recommandé à la commune de Chichilianne de s'orienter, autant que faire se peut, vers l'aménagement d'un nouvel accès qui permette de desservir le hameau des Reymondins.